

Décision

Générale

colonial

Décision n° 525 du 10 mai 1961 :

n° 525

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
10 mai 1961

Numéro JO
n° 5 du 31/05/1961

Date du numéro
31 mai 1961

TEXTE INTÉGRAL

Un congé de fin de contrat de six mois à passer à Annecy (Haute-Savoie) est accordé à M. Gibel (Antoine), mécanicien contractuel en service au Ministère des Travaux Publics et du Port (Port de Djibouti) qui aura accompli à la date du 27 juin 1961, un séjour effectif et ininterrompu de 24 mois dans le Territoire. M. Gibel (Antoine), classé au groupe III, voyagera accompagné de son épouse, et quittera Djibouti par voie maritime où aérienne (classe touriste), selon les possibilités, à partir du 27 juin 1961. La dépense est imputable sur le budget local.